



CAPL DU 12 novembre 2014

Liste d'aptitude de B en A

Administration :

Titulaires : Michel RECOR (président), Paul CHATAIL et Vincent BONARDI.
Expert : Vincent VALLAT

OS :

Titulaires : Annie CLAUX (FO),
Chantal FEYSSAT et Jacques ROUX (Solidaires)
Suppléants : Corinne DORCET (FO)

Secrétariat :

Secrétaire : Marie-Paule LEOBET
Secrétaire adjoint : Jacques ROUX

Déclarations liminaires de solidaires Déclaration verbale de FO

Réponses du Président :

Concernant la volumétrie, ordre a été donné par la D.G. de ne retenir qu'un seul candidat classé « excellent ».

L'accès par liste d'aptitude est un accès au corps supérieur qui doit rester exceptionnel. La voie normale demeure le concours et l'examen professionnel.

A la demande des OS concernant la suppression de la parution, sous ULYSSE, de la liste des agents classés « excellent », avant la CAPL, le Président indique qu'il transmettra à la DG.

Approbation des PV des CAPL précédentes (PV du 27 juin 2014 sur les recours de notation et 15 juillet 2014 sur les mutations au 1^{er} septembre 2014).

Vote POUR à l'unanimité.

Rappels de quelques règles

Le Président précise que la CAPL a un rôle préparatoire et que la liste définitive n'est établie qu'au niveau national.

Il rappelle les règles de confidentialité de la CAPL.

Critères de sélection retenus :

- Notation sur la base des 5 dernières années.
- Aptitude à l'exercice des fonctions dévolues au corps supérieur
- Aptitude à la mobilité tant géographique que fonctionnelle
- Parcours professionnel et expérience professionnelle
- Aptitude à exercer des fonctions d'encadrement

Tous les dossiers présentés sont examinés. Les dossiers non retenus le seront chaque année. FO est intervenu sur l'ensemble des dossiers.

Sans établir de classement pour l'année suivante, les dossiers ont fait l'objet de discussions, plusieurs méritant le classement « excellent ».

Au terme des échanges, sur 19 dossiers, le Président a maintenu un seul dossier dans la catégorie « excellent », celui de Christophe HERIN.

Après de vives discussions, le Président soumet au vote ses propositions.

Vote CONTRE : FO et Solidaires

Pour FO, le nombre de candidats retenus, en nette diminution depuis deux ans, est une régression importante en matière de promotion.

Si la liste d'aptitude reste un des moyens de promotion interne des personnels, il n'en demeure pas moins que le choix de l'administration reste très subjectif, de nombreux dossiers n'ayant pas été retenus alors qu'ils étaient équivalents.

I

Vos représentants à la CAPL

Annie CLAUX

Corinne DORCET